FRANCE PELAGIQUE
ARMEMENT À LA PÊCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 17/11/2026

Face aux accusations de BLOOM et à leurs reprises médiatiques, France Pélagique appelle à un débat fondé sur les faits

Le monde de la pêche, et plus largement les entreprises familiales qui participent à l'effort national de production, font face depuis plusieurs années à une **pression croissante dans le débat public**, qui vise parfois directement les professionnels, leurs outils de travail et les structures qui les accompagnent.

La transition écologique suscite une attente sociétale forte et légitime, à laquelle le secteur de la pêche doit pleinement prendre part. Pour autant, **cette exigence ne doit pas conduire à simplifier des réalités économiques, sociales et environnementales complexes**, ni à instrumentaliser certains faits, **au risque d'alimenter une polarisation excessive du débat public**.

Dans ce contexte, les spécificités des différents modèles de pêche, leurs contraintes réglementaires et économiques, ainsi que la réalité quotidienne du métier de marin-pêcheur restent encore insuffisamment comprises. La multiplication des informations, les raccourcis et certaines campagnes militantes peuvent alors conduire à présenter comme établies des affirmations qui mériteraient d'être confrontées aux données scientifiques, réglementaires et économiques disponibles.

Le secteur de la pêche traverse pourtant des défis majeurs : évolution des ressources, changement climatique, conséquences du Brexit, concurrence sur l'espace maritime, vieillissement des flottilles, coût de l'énergie, ou encore difficultés de renouvellement des marins. Ce constat est d'ailleurs repris dans le **rapport 2026 de l'IGEDD consacré à la Manche Est**, qui décrit une situation résultant d'une pluralité de facteurs et **recommande de renforcer la gouvernance collective et les solutions négociées**.

Dans cet environnement déjà fragile, la parole des professionnels peine parfois à trouver la même résonance médiatique que certains discours militants. **Or, le débat sur l'avenir de la pêche ne peut se construire durablement sur la désignation de « bons » et de « mauvais » pêcheurs. C'est précisément dans cet esprit que France Pélagique souhaite répondre aux accusations formulées à son encontre.**

Les expressions de « pillage », de « carnage » ou de « prédateurs » utilisées publiquement à propos de son activité appellent une réponse factuelle, dépassionnée et documentée. Elles ne décrivent aucune réalité technique, réglementaire ou scientifique. Elles relèvent d'un registre polémique qui contribue à opposer artificiellement les modèles de pêche et à jeter le discrédit sur une entreprise française, ses marins et les professionnels qui dépendent de son activité. BLOOM a déjà employé publiquement le terme de « pillage » et présenté les navires de France Pélagique comme une menace pour les écosystèmes et la pêche côtière.

Pourtant, derrière un navire, il y a aussi des marins, des emplois, des compétences et une activité économique.

Une activité légale, réglementée et soumise à des quotas

La présence de France Pélagique en Manche **n'est ni nouvelle ni irrégulière**. Fondée en 1988, l'entreprise exploite deux navires immatriculés à Fécamp et à Concarneau et rassemble, à terre comme en mer, près d'une centaine de collaborateurs, principalement normands et bretons.

En Manche, les navires de France Pélagique ciblent exclusivement le hareng dans le cadre de possibilités de pêche attribuées à l'armement. Ces droits sont associés à une espèce et à une zone géographique déterminées. Les captures sont plafonnées et soumises aux obligations européennes de déclaration, de suivi et de contrôle. Elles ne peuvent être librement reportées vers d'autres espèces et/ou d'autres zones.

La taille d'un navire ne lui donne donc pas le droit de capturer sans limite. **Les volumes pêchés sont déterminés par les quotas disponibles, et non par la seule capacité physique du navire.** Qualifier cette activité de « pillage » revient à ignorer le fonctionnement même de la politique commune des pêches et à entretenir une confusion

fondamentale entre capacité de capture et droits de pêche. Présenter une activité légalement autorisée et réglementée comme une forme de prédation illégitime relève davantage de la caricature que de la démonstration.

Une technique de pêche spécifique qui ne doit pas être confondue ou mal interprétée

Les navires de France Pélagique pratiquent le chalutage pélagique. Le chalut est tracté dans la colonne d'eau, à la profondeur où se trouvent les bancs de harengs, sans contact recherché avec les fonds marins. Par ailleurs, la trajectoire satellitaire des navires et leur présence dans une zone ne renseignent ni sur la durée effective des opérations de pêche ni, par conséquent, sur le déploiement permanent du chalut**. Pour les navires de France Pélagique, les opérations de pêche ne représentent en moyenne que 10 à 15 % du temps d'une marée.**

Les effets environnementaux d'une activité doivent être appréciés à partir de la technique effectivement employée, de l'espèce ciblée, de la zone concernée et de l'état du stock, et non à partir de la seule longueur du navire ou de raccourcis spectaculaires destinés à susciter l'indignation.

Une pêcherie dont la durabilité est évaluée et certifiée

La pêcherie de hareng de France Pélagique en Manche Est et en mer du Nord est certifiée **MSC et bénéficie également de l'écolabel public français « Pêche durable »**, porté par FranceAgriMer.

Ces certifications **concernent une pêcherie précisément définie par une espèce, une technique et une zone de pêche. Elles permettent notamment de remettre en perspective l'affirmation selon laquelle chaque heure passée en zone de pêche équivaudrait à un déploiement des apparaux de pêche.**

Ces labels ne dispensent évidemment pas d'un débat permanent sur l'amélioration des pratiques. Ils démontrent néanmoins que l'activité fait l'objet d'évaluations, de critères et de contrôles incompatibles avec la représentation d'une pêche qui agirait sans cadre ni responsabilité.

Parler de « carnage » sans présenter de données précises sur l'état des stocks, les avis scientifiques, les quotas autorisés et les captures effectives relève d'une approche davantage émotionnelle que scientifique. La gravité des accusations formulées devrait pourtant imposer un minimum de rigueur et de démonstration. Les slogans ne sauraient tenir lieu d'expertise scientifique.

Des emplois de marins, des compétences et une filière territoriale

Présenter France Pélagique comme une entreprise qui menacerait mécaniquement l'emploi dans la pêche revient à effacer les emplois qu'elle porte directement. Derrière les navires se trouvent des marins-pêcheurs français, des savoir-faire maritimes, des qualifications et des parcours professionnels principalement liés à la Normandie et à la Bretagne.

L'activité de France Pélagique participe également à une chaîne de valeur implantée en Normandie. La pêche au hareng approvisionne notamment une industrie française de transformation tournée vers la production de hareng fumé. Grâce à la surgélation à bord, le poisson est conservé dans des conditions adaptées aux besoins de cette filière.

À Fécamp, la coopération avec Sepoa Delgove illustre ce lien entre pêche française, transformation locale et activité économique territoriale. **Ce partenariat, initié en 2021, vise à substituer aux filets de hareng congelés importés de Norvège et d'Islande du hareng entier pêché par France Pélagique, puis fileté et transformé en France par Sepoa Delgove.** En 2026, cet approvisionnement contribue à soutenir une entreprise française employant une vingtaine de salariés.

Fragiliser l'approvisionnement de Sepoa Delgove assuré par France Pélagique ne garantirait donc aucun transfert automatique d'activité vers la pêche artisanale. Les espèces ciblées, les produits, les techniques de conservation et les marchés de destination ne sont pas nécessairement interchangeables.

La pêche industrielle et la pêche artisanale ne doivent pas être artificiellement opposées

France Pélagique reconnaît l'importance de la pêche artisanale et mesure les difficultés économiques rencontrées par certaines flottilles. Mais soutenir un modèle ne devrait pas conduire à désigner un autre acteur français comme

responsable de l'ensemble des difficultés de la filière. Cette recherche permanente de boucs émissaires détourne le débat des véritables enjeux et des solutions dont les pêcheurs français ont besoin.

Le rapport 2026 de l'IGEDD sur le Plan Manche Est décrit pourtant une situation beaucoup plus complexe. Il recommande une gouvernance collective et des solutions négociées associant les professionnels français, belges, néerlandais et allemands, plutôt qu'une lecture reposant sur un affrontement simplifié entre catégories de navires.
Ce même rapport rappelle que les navires de grande capacité sont soumis aux règles communes de gestion. Il préconise, avant toute décision sur l'accès des navires de plus de 25 mètres, la réalisation d'une étude scientifique et socio-économique.

Répondre aux difficultés de la pêche sans désigner de bouc émissaire

Depuis la création de France Pélagique, aucun incident de cohabitation entre flottilles n'a été signalé dans le cadre de ses campagnes de pêche en Manche. L'entreprise alerte donc sur le risque d'instrumentaliser une opposition entre modèles qui n'est ni démontrée par les faits ni partagée par l'ensemble des professionnels.

France Pélagique respecte la liberté d'expression et le rôle des organisations non gouvernementales dans le débat public. Cette liberté n'exonère toutefois personne de l'exigence de précision, de proportion et de vérification lorsqu'une entreprise, ses dirigeants et ses salariés sont publiquement mis en cause.

En revanche, France Pélagique entend désormais répondre à toute mise en cause infondée de ses activités et se réserve le droit d'engager les actions nécessaires à la défense de ses intérêts et de sa réputation.

Les pouvoirs publics ont la responsabilité de répondre aux difficultés de la pêche française par des décisions équilibrées, fondées sur les données scientifiques et socio-économiques, sans opposer les marins entre eux. La diversité des métiers ne constitue pas une faiblesse de la pêche française. Elle en est une réalité et une richesse !

À propos

France Pélagique, fondée en 1988, est une entreprise familiale française spécialisée dans la pêche des espèces de poissons de pleine mer (maquereau, hareng, chinchard et merlan bleu). Filiale du groupe Cornelis Vrolijk, cet armement à la pêche gère depuis son siège parisien deux navires de grande taille immatriculés à Fécamp et Concarneau. L'entreprise, portée par la passion de ses marins pêcheurs, est leader de la pêche pélagique en France.

À terre comme en mer, France Pélagique rassemble une centaine de collaborateurs, de nationalité française pour la plupart (essentiellement Normands et Bretons). L'innovation technologique s'inscrit au cœur de notre ADN, afin de relever le défi de la durabilité des ressources et de nos métiers. L'entreprise est aujourd'hui dirigée par Geoffroy Dhellemmes, représentant de la quatrième génération d'armateurs dans la famille.

Contact presse

Margaux Sciandra: + 33 1 53 23 00 49 I + 33 7 85 92 73 09 I communication@francepelagique.fr

France Pélagique